

Les Principes de l'Organisation Administrative

[CapConcours](#)

Sommaire

Les Principes de l'Organisation Administrative

Sommaire de la leçon

1. 1. La Centralisation et la Déconcentration

2. 2. La Décentralisation

1. La Centralisation et la Déconcentration

L'organisation administrative repose sur des procédés permettant à l'État de gérer le territoire:

- **La Centralisation:** C'est un système "non démocratique" où l'État est l'unique centre de décision. Tout remonte à la capitale, tout ordre en redescend. C'est un système très hiérarchisé.
- **La Déconcentration:** C'est l'aménagement pratique de la centralisation. L'État délègue des agents de l'administration centrale vers les circonscriptions (ex: le Préfet). *Attention: ces entités n'ont pas la personnalité morale, elles agissent au nom de l'État.*

2. La Décentralisation

C'est le procédé "démocratique" de l'administration. L'État reconnaît l'existence d'affaires locales ou techniques spécifiques et transfère le pouvoir de décision à des entités distinctes de lui-même.

Caractéristiques: Ces entités ont la **personnalité juridique** et l'**autonomie financière**. Elles élisent leurs propres organes.

- **Décentralisation territoriale:** Communes, Régions.
- **Décentralisation fonctionnelle (par service):** Universités, Hôpitaux (Établissements Publics Nationaux).

À retenir

- **Notions clés :** retenez les définitions, les organes et les mécanismes présentés dans cette leçon.
- **Méthode :** distinguez les compétences, les procédures et les exemples avant de répondre.
- **Révision :** vérifiez votre compréhension avec le QCM ci-dessous.

CapConcours — Préparation aux concours de la fonction publique de Côte d'Ivoire.